

Délibération n°161/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026	Nombre de présents : 66
Effectif légal du conseil communautaire : 81	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de membres en exercice : 81	Nombre de votants : 76
Date d'affichage : 17 septembre 2026	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline (pouvoir à M. Buttner), D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (suppléant M. Van Damme), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Giroux), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Sanchis), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), SIGORINI Philippe (pouvoir à Mme Moreau), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : ABRY Gilles, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LION Franck, MAISON Pierre.

Secrétaire de Séance : M. MASSÉ Jean

OBJET : Avenant à la convention de service commun d'instruction pour la commune de Charny-Orée de Puisaye

- Vu la délibération du conseil municipal de Charny-Orée de Puisaye n°2026-106 du 1^{er} juillet 2026 demandant à ce que les permis de construire et de démolir soient instruits par la commune ;
- Considérant que l'ajout des déclarations préalables n'impactera pas le service commun ADS ;
- Considérant la convention du service commun établie entre la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et la commune de Charny-Orée de Puisaye pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol ;
- Considérant l'avenant ci-annexé modifiant en particulier l'article 2 de la convention initiale qui détermine le champ d'application de celle-ci ;

Délibération n°161/2026

- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge du service ADS,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (76 voix pour) :

- Approuve la mise en œuvre de l'avenant à la convention existante du service commun d'instruction avec la commune de Charny-Orée de Puisaye qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2026 pour que l'instruction des demandes de déclarations préalables soit menée par le service Administration du Droit des Sols.
- Autorise le Président à signer l'avenant et tout autre document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

